

## Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
10 juillet 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

#### **C 2020-07-080 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION**

**Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - approbation de la réduction des droits d'inscription suite à l'épidémie de COVID19**

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL  
donne lecture du rapport suivant

**EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - approbation de la réduction des droits d'inscription suite à l'épidémie de COVID19**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Pour juguler la pandémie liée au COVID 19 l'État Français a pris la décision de fermer du 19 mars au 11 mai 2020 les services non essentiels tels que le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Brest métropole et de confiner la population.

Pendant cette période la volonté du conservatoire a été de maintenir le lien pédagogique entre l'enseignant et l'élève en substituant, toutes les fois où cela a été possible, au cours en présentiel le cours à distance. Si celui-ci a été possible pour les disciplines instrumentales, il a en revanche fonctionné en mode plus dégradé pour les cours collectifs tels que le théâtre, la danse, l'éveil et l'initiation, et a été impossible pour les pratiques collectives tels que les orchestres, chœurs...

Le service public de l'enseignement artistique n'ayant pu être délivré dans des conditions normales compte tenu de la période de confinement qui a été imposée à la population française, il est en contrepartie proposé d'accorder aux usagers une réduction des droits d'inscription facturés au titre de l'année 2019/2020.

Celle-ci est fixée comme suit :

Musique	moins 10%
Théâtre, danse, éveil initiations pratiques collectives	moins 30%

Les réductions seront consenties sous la forme d'un avoir sur les droits d'inscription pour les élèves qui se réinscriront l'an prochain et sous la forme d'un remboursement sur l'exercice 2020 pour ceux qui ne se réinscriront pas.

**DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole d'approuver les modalités de réduction des tarifs du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, comme exposé ci-dessus, pour l'année 2020/2021 suite à l'épidémie de COVID19.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ